

Frank Vandembroucke  
Ministre de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 BRUXELLES

**Personne de contact :**

Audrey Van Hamme  
02 542 33 28  
[avanhamme@test-achats.be](mailto:avanhamme@test-achats.be)

Nos réf.: JDU/avn/lob/210501

Bruxelles, le 3 mai 2021

**Concerne : Principes généraux pour la nouvelle Gouvernance transnationale du Nutri-Score**

Monsieur le Ministre,

Au nom de Test Achats, association belge des consommateurs (TA) et du Bureau Européen des Unions de Consommateurs (BEUC), nous vous écrivons au sujet de la mise en place du nouveau mécanisme interétatique de coordination, dont la Belgique fait partie, pour faciliter l'utilisation de l'étiquetage Nutri-Score sur la face avant des emballages. Étant donné que cette gouvernance se voit notamment confier la mission d'évaluer des adaptations potentielles de l'algorithme sous-jacent, nous souhaitons vous présenter certains principes généraux qui doivent, selon nous, s'inscrire au cœur du processus.

Alors que la Commission européenne proposera son étiquetage nutritionnel harmonisé d'ici la fin 2022, le BEUC, dont Test Achats est membre, reste mobilisé pour qu'elle fasse le choix du [Nutri-Score](#). À ce titre, nous avons noté avec satisfaction la mise en place de la nouvelle collaboration de sept pays, dont la Belgique. Cette coordination aidera les entreprises du secteur alimentaire à déployer le Nutri-Score et permettra ainsi à de nombreux consommateurs d'en bénéficier.

Nous saluons également la mise en place du comité scientifique réunissant des chercheurs indépendants issus des sept pays, dont deux spécialistes belges. Nous sommes convaincus que cet organe permettra à l'algorithme d'intégrer les dernières connaissances de la science.

La force majeure du Nutri-Score est le niveau de preuve scientifique très solide montrant qu'il est l'étiquetage le plus adapté pour aider les consommateurs à comparer des produits semblables et à faire le choix le plus sain. **Il est donc crucial que le fondement scientifique rigoureux sous-jacent et son algorithme soient maintenus dans toute considération visant à adapter le label.**

Dans cette perspective, nous considérons que toute évolution du Nutri-Score doit respecter les principes suivants:

- Toute décision pour faire évoluer la méthode de calcul, voire exempter certaines catégories de produits, doit être prise sur la base de preuves scientifiques visant à améliorer la santé publique, et non pas à servir des intérêts économiques. Il est donc essentiel que ce genre de décisions adoptées par le comité de pilotage, se fondent toujours sur une consultation du comité scientifique, donc sur la base des évaluations et conclusions de ses experts.

- Aucune décision de modification ou d'exemption ne doit être en contradiction avec une conclusion du comité scientifique. Par souci de transparence, nous demandons que toutes ces conclusions soient publiées en intégralité et en accès libre en ligne.
- Les membres du comité scientifique doivent avoir le pouvoir de s'autosaisir pour étudier tout aspect du Nutri-Score qu'ils considèrent comme pertinent pour le développement et l'amélioration de l'étiquetage.

Enfin, bien qu'ils n'aient pas encore adopté le Nutri-Score, nous estimons que les experts d'autres pays européens, tels que les pays Nordiques, pourraient au regard de leur expérience apporter un éclairage pertinent au travail du comité scientifique.

Ce courrier est adressé par les associations de consommateurs aux autorités de 6 États membres de la gouvernance et sera également mis en ligne par le BEUC.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ces demandes. Restant à votre disposition pour toute précision, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération très distinguée.

Jean-Philippe DUCART,  
Manager Public Affairs & Media Relations  
Test Achats

Monique GOYENS,  
Directrice générale BEUC